



Comité des Pêches 34ème Session

1-5 février 2021

Point 8 de l'ordre du jour

Soutenir la petite pêche et la pêche artisanale

Déclaration du Collectif International d'appui à la Pêche Artisanale (ICSF-CIAPA)

1. Le Collectif international d'appui à la pêche artisanale (ICSF) exprime sa satisfaction concernant le Document de travail COFI/2020/6 et les Documents d'information exhaustifs COFI/2020/Inf.12, COFI/2020/Inf.12.1 et COFI/2020/Inf.12.2, notamment les sections relatant les progrès accomplis par le truchement du Programme-cadre de la FAO pour la promotion et l'application des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives sur la pêche artisanale), et d'autres développements connexes. L'étendue des activités entreprises à cette fin depuis la mise en place de ce Programme-cadre en 2015, en partenariat avec des gouvernements, des organismes régionaux des pêches, des OSC (organismes de la société civile), des ONG (organisations non gouvernementales) et des universitaires, est assez impressionnante. Et nous constatons avec plaisir que le mouvement a nettement pris de l'ampleur depuis la trente-troisième session du COFI en 2018.
2. Les initiatives qui relèvent du Programme-cadre FAO-Pêche artisanale sont les bienvenues. Nous apprécions particulièrement l'appui accordé à la mise en place de plateformes régionales pour les acteurs non étatiques (ANE) en Afrique australe et en Afrique occidentale, de même que les efforts en cours pour créer une plateforme ANE panafricaine et l'adosser au Cadre stratégique mondial à l'appui de la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale (SSF-GSF).
3. L'ICSF note également avec satisfaction que des pays comme le Sénégal et la Tanzanie sont déjà en train d'élaborer des plans d'action nationaux dans une démarche consultative et participative, ce qui mérite d'être signalé. L'ICSF entend par ailleurs avec plaisir que des pays d'Amérique centrale adoptent une approche régionale pour une meilleure concrétisation des Directives, en incluant les populations indigènes. Et dans les petits pays insulaires en développement du Pacifique, on examine comment des politiques régionales pourraient appuyer cet objectif. Ce sont là des évolutions positives à ce niveau.
4. Comme cela est résumé dans le document COFI/2020/Inf.12, le Programme-cadre de la FAO pour la promotion et l'application des Directives sur la pêche artisanale a soutenu plusieurs initiatives de l'ICSF en Afrique, en Asie et en Amérique latine pour montrer

comment tirer parti de ces Directives aux niveaux national, sous-national et local. Cela concerne divers aspects : amélioration de la sécurité foncière des communautés de pêche côtières et intérieures, intégration d'une démarche écosystémique dans les mécanismes de cogestion de ces communautés, amélioration de la sécurité foncière et des conditions de travail des pêcheurs migrants précaires, évaluation des législations et politiques nationales des pêches sur la base des recommandations des Directives, intégration des questions de genre et d'autres éléments des Directives dans les politiques nationales des pêches, analyse de l'efficacité des systèmes d'alerte cyclonique pour les pêcheurs en mer, évaluation de la prévision et de la gestion des catastrophes pour les petits pêcheurs en mer, notamment lorsque des épisodes cycloniques viennent perturber leurs opérations. L'ICSF a aussi traduit en plusieurs langues africaines un résumé des Directives, fait des films illustrant les conséquences de catastrophes naturelles sur les petits pêcheurs, produit pour la FAO plusieurs vidéos animées portant sur divers chapitres des Directives. L'ICSF profite de l'occasion pour remercier la Direction des Pêches de la FAO pour l'aide accordée dans ces activités.

5. À l'évidence, le Programme-cadre FAO-Pêche artisanale témoigne clairement de la pertinence continue des Directives SSF pour indiquer la voie à suivre dans les processus d'élaboration des politiques, stratégies et législations relatives aux pêches artisanales au plan régional et national dans bon nombre de pays en développement. Elles peuvent être l'élément moteur du Cadre stratégique mondial pour la mise en œuvre des Directives sur la Pêche artisanale (SSF-GSF). Une trentaine de pays ont déjà bénéficié de ce mécanisme ; mais bon nombre de pays de pêche artisanale en Asie, en Afrique et en Amérique latine n'y figurent pas encore.

6. L'ICSF souhaiterait tout d'abord que le COFI renforce le dispositif du Programme-cadre FAO-Pêche artisanale pour en faire bénéficier davantage de pays et d'OSC/ONG, et élargisse également son champ d'action pour y inclure des initiatives visant à documenter de quelle manière les indicateurs de l'Agenda 2030 du développement durable peuvent évaluer de manière ciblée le bien-être social et le développement des communautés de petits pêcheurs vulnérables et marginalisées sur les côtes et dans les eaux intérieures, y compris les femmes. L'ICSF voudrait aussi que le Programme-cadre de la FAO apporte une aide appropriée en matière de suivi et d'évaluation de toutes les initiatives engagées sous les auspices de tous les acteurs afin de faciliter le mouvement vers une gestion axée sur les résultats, et de voir si effectivement les objectifs des Directives SSF se concrétisent progressivement.

7. Autre point important pour terminer, alors que les communautés de pêche tentent de reprendre leurs opérations après avoir été chamboulées par le Covid-19 et les mesures prises pour juguler la pandémie, il serait tout à fait approprié d'envisager, par le truchement du Programme-cadre FAO-Pêche artisanale, un soutien accru à ces populations afin qu'elles puissent redémarrer la pêche et la vente de leur production de façon durable et équitable.

27 janvier 2021 (Pour plus d'informations, voir sur www.icsf.net)